

Auteur d'une question orale avec débat sur les équipementiers et sous-traitants de l'automobile, des inquiétudes pour l'avenir ou ont annoncé des licenciements voire des suppressions de site : Deutsch et Federal Mogul à Saint Jean de la Ruelle, Hutchinson à Châlette, Faurecia à Nogent sur Vernisson, Thyssenkrup à Amilly, Proma à Gien, la SIFA et TRW à Orléans, Trouillet à Neuville aux Bois, STECO à Outarville, IBIDEN à Courtenay, FOG à Briare, etc.

Il a également cité de nombreuses entreprises d'autres départements.

Il a posé trois questions au Gouvernement :

1) Le Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobile (FMEA) va-t-il être abondé ? Jean-Pierre Sueur a exposé qu'alors que six milliards d'euros de prêts étaient affectés à PSA et Renault, seuls 600 millions d'euros étaient prévus pour les équipementiers et sous-traitants. Il a cité les propos tenus par Luc Chatel à l'Assemblée Nationale : « La sous-traitance est en quelque sorte victime d'une double peine : le ralentissement des marchés et le déstockage des constructeurs. Là où les constructeurs sont à moins 10%, les sous-traitants sont autour de moins 30 à 40% ». Jean-Pierre Sueur en a conclu : « *Il faut donc, j'en suis persuadé, une enveloppe plus importante pour faire face au considérable sinistre auquel nous assistons dans pratiquement tous les départements français* ».

2) Les fonds versés le seront-ils s'agissant des équipementiers sur la base de contreparties en termes d'emploi, de pérennité et de développement des entreprises ?

3) Enfin, Jean-Pierre Sueur a demandé au ministre Luc Chatel des critères moins restrictifs, pour l'attribution des sommes du FMEA et un « circuit court » pour l'examen des dossiers. Il a dit que si l'on exigeait des entreprises concernées des perspectives sûres à cinq ans, on risquait de laisser de côté toutes celles qui sont aujourd'hui dans l'incertitude et doivent impérieusement passer le cap d'une période difficile.

Il a cité les propos du directeur adjoint du FMEA qui a déclaré la semaine dernière à Orléans que seuls trente dossiers étaient en cours d'examen, soit, a-t-il remarqué, « *0,3 dossier par département, ce qui n'est pas à la hauteur du problème* ».

Il a cité le site du journal *Le Monde* du 26 mars qui annonçait « *qu'un seul dossier a été instruit* » et que « *deux autres dossiers d'équipementiers seront étudiés prochainement* ».

« *Cela ne va pas* », a-t-il dit. « *Je réclame que toutes les entreprises concernées soient aidées à présenter leur dossier rapidement dans chaque département et qu'un vrai « circuit court » soit mis en place dans votre ministère pour que des dossiers soient examinés dans des délais très rapides* ».

Luc Chatel a, en réponse, détaillé l'ensemble des mesures prises par le Gouvernement dans le cadre du Pacte automobile.

En conclusion, Jean-Pierre Sueur est revenu sur la nécessité de « *critères moins restrictifs* » pour aider les entreprises qui doivent « *passer le cap* » dans une période très difficile, de vraies contreparties et mesures législatives pour mettre fin aux pratiques indécentes – « *quand un chef d'entreprise touche l'équivalent de 1 000€ par emploi supprimé et qu'il y a 1 000 annonces de licenciements !* ». Il a enfin redit la nécessité d'une cellule de crise pour présenter et examiner les dossiers en urgence.